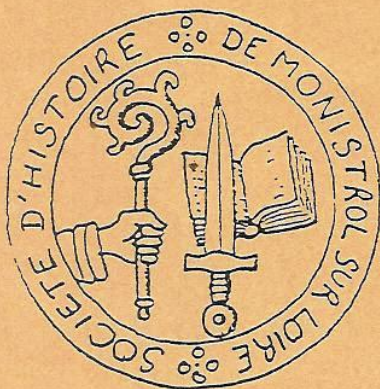




Chroniques Monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

2 - JAN. 1984



La Maison des Antonins . . .

SOMMAIRE

DU N°2 - JANVIER 1984.



Pages

- | | | |
|----|--|-------------|
| 2 | Le mot du Président | P.BONCHE |
| 3 | Les Pénitents à Monistrol :
à la recherche d'une chapelle
disparue. | Ph.MORET |
| 15 | Le "Donjon", gravure de Marc BOUCHACOURT ... | |
| 16 | Jeux de Mots : entre nous, on se
comprend. | M.SAUVANET |
| 18 | La Généalogie : à la recherche de
ses ancêtres. | C.LAURANSON |
| 25 | Un document inédit : Quand on vendait
aux enchères publiques les meubles des
Ursulines ... | Ph.MORET |
| 30 | Il y a 150 ans à Monistrol. | |



Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE.

Pour la Mise en valeur du Patrimoine historique et culturel de la
Cité.

Siège social et correspondance : Christian LAURANSON-Rosaz, La
Rivoire-Basse, 43120 MONISTROL SUR LOIRE. Tél.(71) 66.00.36.

Président honoraire : Eugène PRORIOL. - Président : Paul BONCHE.

MEMBRES DU BUREAU : BENOÎTIER Jean, LAURANSON Christian - MORET
Philippe, MERON-BANCEL Nicole, PEYRARD Jean-Paul, SAUMET Paul,
SAUVANET Mireille, WALTER-BOURGENT Jean-Claude.

ABONNEMENT POUR UN AN (4 numéros) : francs.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Lors de l'Assemblée Générale de notre Société, en octobre dernier, j'ai été frappé par la réflexion d'un de nos amis, Président lui-même de la Société d'Histoire d'une ville voisine : il regrettait amèrement de ne plus retrouver l'âme de son pays. Il déplorait la destruction de presque toutes les anciennes maisons. Des quartiers entiers ont été démolis en vue d'une meilleure urbanisation bien sûr, mais si la circulation et la propreté de la ville ont été largement améliorées, par contre les anciens n'arrivent plus à évoquer les souvenirs d'autrefois, les vieilles coutumes. Les événements du passé peuvent difficilement s'imaginer dans un décor de tours et d'H.L.M.

Heureusement, rien de tel à Monistrol jusque-là. La ville a su garder cet air de grandeur qui lui vient de ses lointaines origines, le souvenir de son passé fastueux qu'évoquent les tours imposantes de son château, la silhouette de son monastère à l'allure rigide de forteresse, son église qui conserve l'empreinte du XII^e siècle malgré les transformations successives. Les vieilles maisons de ces quartiers ont gardé aussi leur structure d'autrefois, malgré leur modernisation intérieure. Dieu merci, nous avons été épargnés des gratte-ciels; les immeubles dans l'ensemble ne dépassent guère les deux étages et ont su garder leur aspect extérieur. Il est facile, avec un peu d'imagination, de retrouver le cadre du passé, quand il y a peu de circulation. Dans la rue Saint-Antoine, autour du château et près de la Place Néron en particulier, des maisons sont encore telles qu'au début du siècle, et les anciens peuvent replacer les scènes et les personnages qu'ils ont connus, il y a 50 ou 60 ans.

Même dans cette rue du Monteil, qui était typique d'un quartier évolué, bien que les maisons aient été presque toutes modernisées, on reconstitue sans trop de peine les scènes du passé. On découvre encore quelques-unes de ces fenêtres basses toutes en largeur, qui s'ouvraient horizontalement pour éclairer la "cuisine-atelier" familiale du serrurier d'antan. En pensée, j'imaginais très bien la rue mal empierrée, l'égoût qui circulait en surface de chaque côté sous les pierres brutes qui servaient d'escalier ou de seuil d'entrée aux maisons; je revois ces soirées où chacun faisait la pause, après une dure journée de labeur, assis sur ces pierres, ou à même le sol, mangeant la soupe dans l'écuelle ou le bol. Petits et grands, tout le quartier était dans la rue, même les animaux : poules, chiens, chats, les soirs d'été; chacun était là chez soi, ne craignant pas d'être dérangé par les voitures.

Les soirées valaient bien celles d'aujourd'hui devant la télé. Si on ne savait pas les nouvelles du monde entier, on n'ignorait rien de celles du pays, tout le monde se connaissait. L'on compatissait au malheur des uns, l'on riait surtout des aventures des autres racontées avec un humour et un esprit qu'on ne retrouve plus guère aujourd'hui. Il y avait en ce temps-là des conteurs spécialistes entraînés; ils savaient monter en épingle le moindre fait divers et ne craignaient pas d'en rajouter pour distraire et faire rire. On prenait le temps de vivre et de parler. Dans chaque quartier il en était de même, oui vraiment Monistrol avait une âme...

Essayons de la réveiller en nous, cette âme, nous remémorant ces scènes d'autrefois. Elles sont recouvertes du "crêpi" de nos soucis journaliers : nous savourerons avec tant de plaisir, au "décrepissage" (comme sur cette maison Salichon du faubourg Carnot) la façon de vivre de nos aïeux.

Paul BONCHE



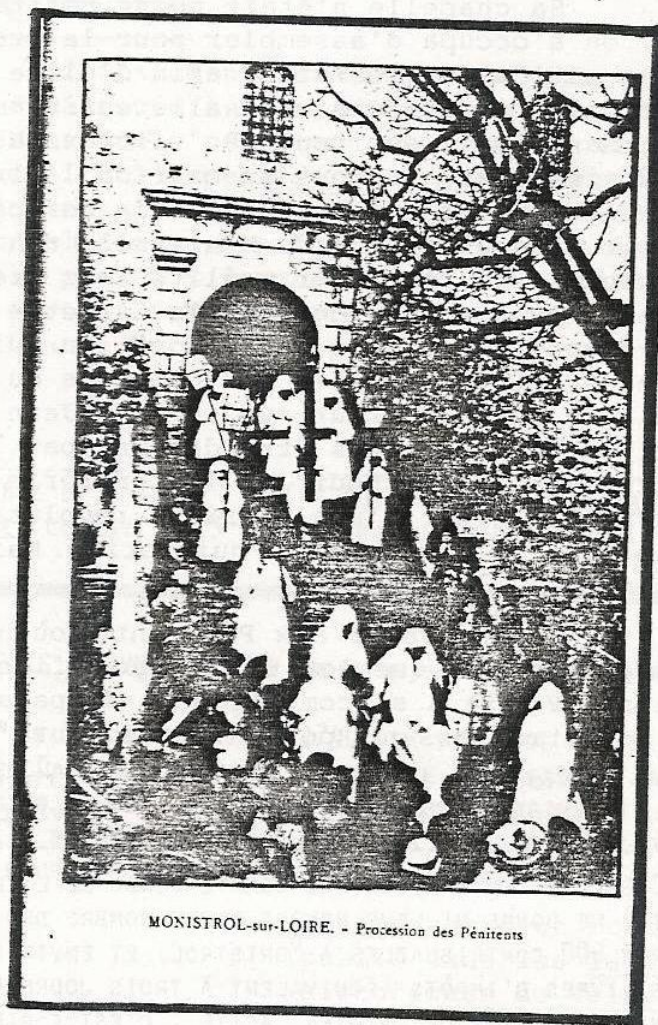


LES PÉNITENTS A MONISTROL.

A la recherche d'une chapelle disparue.



n connaît cette vieille carte postale où les "Pénitents" de Monistrol descendent l'escalier de la chapelle des Ursulines. Cette photographie est peut-être la seule image que nous gardions d'une confrérie qui avait alors quelque trois siècles d'existence et qui allait bientôt disparaître. Vers 1920 en effet elle cessa de se réunir et les longues cagoules blanches restèrent pliées dans les armoires de quelques familles. Peut-être y sont-elles encore ?



MONISTROL-sur-LOIRE. - Procession des Pénitents

Pourquoi ces Pénitents de 1900 sortent-ils de la chapelle des Ursulines ? Tout simplement parce que, tout au long du XIX^{ème} siècle, elle abrita leurs réunions et leurs offices.

Il y avait pourtant là quelque chose d'un peu surprenant : une congrégation cloîtrée vouée à l'éducation des jeunes filles, mais qui donne l'hospitalité à une confrérie de laïcs, tout-à-fait masculine ... Il semble d'ailleurs que les Ursulines aient parfois trouvé leur présence encombrante. Mais comment l'éviter ? Les Pénitents de Monistrol ne possédaient pas de chapelle à eux et, par tradition, les confréries de Pénitents ne se réunissaient pas dans l'église paroissiale.

UNE ÉLECTION DANS LA CHAPELLE

Nos Pénitents n'avaient pas de chapelle à eux, ou plutôt ils n'en avaient plus. Car ils en avaient eu une jusqu'à la Révolution. Comme la confrérie d'Yssingeaux, dont le magnifique édifice se voit encore. Comme celle, si prestigieuse, du Puy. Partout dans le Velay en effet, les Confréries étaient vivaces et prospères. Celle de Monistrol comme les autres.

Sa chapelle n'était point petite. Quand, en février 1790, on s'occupa d'assembler pour la première fois les "citoyens actifs" de Monistrol afin d'élire le nouveau "corps municipal", on chercha une salle suffisamment vaste : il y avait sans doute environ 300 "citoyens actifs"(1). Tous ne viendraient pas, surtout au cœur de l'hiver, mais tous pouvaient venir. Or c'est la chapelle des pénitents que l'on choisit. Les électeurs de Monistrol y tinrent à l'aise, trois dimanches de suite, pour y élire leur premier maire constitutionnel, le sieur Le More de la Gardette (qui ne devait pas être déconcerté devant cette fonction puisqu'il était le "ci-devant premier consul"), neuf membres du "conseil général"(2) ainsi que le "procureur-syndic", Me Jean Moret, notaire : celui-ci ne devait pas être dépaysé par les lieux, puisqu'il était aussi le "recteur" de la Confrérie des Pénitents. Ce fut pour lui le début d'une carrière révolutionnaire qui finira à Paris sous le couteau de la guillotine. Mais ceci est une autre histoire.

Pour revenir aux Pénitents, où donc s'élevait cette spacieuse chapelle, que les textes qualifient même parfois d' "église" ? Elle a si complètement disparu que bien rares sont les monistroliens qui pourraient aujourd'hui en indiquer le site.

Nous en avons retrouvé la trace par hasard dans les papiers du Général de Chabron. Elle s'élevait...dans son jardin.

(1) C'EST UNE ESTIMATION. LE COMPTE-RENDU DE L'ÉLECTION (AUX ARCHIVES DE LA MAIRIE) NE DONNE NI LEUR NOMBRE NI LE NOMBRE DES PRÉSENTS. MAIS IL Y AVAIT ENVIRON 500 CONTRIBUABLES À MONISTROL, ET ENVIRON 300 DEVAIENT PAYER LES TROIS LIVRES D'IMPÔTS (ÉQUIVALENT À TROIS JOURNÉES DE TRAVAIL) QUI DONNAIENT LA QUALITÉ DE CITOYEN "ACTIF", C'EST-À-DIRE D'ÉLECTEUR) : LE SUFFRAGE VRAIMENT UNIVERSEL N'AVAIT ÉTÉ UTILISÉ QU'UNE FOIS, POUR L'ÉLECTION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

(2) DANS L'ORDRE DES VOIX OBTENUES : PIERRE CHAMBOUVET, DE BEAUX ; LE CHA-
NOINE OLLIER, CURÉ ; MARCELLIN GUILHAUMON, DE CHABANNES ; JEAN MOURIER, DE
PIAT ; JACQUES VERJAC, DE GRANGEVALLA ; J-B MANAUT, MARCHAND ; MARCELLIN BER-
NARD, DE TRANCHARD.

La trace, c'était une petite phrase dans un contrat de location de 1809. A cette époque, la famille de Chabron n'était pas encore propriétaire de cette maison où le général a laissé sa marque (3). Elle appartenait à un certain Hector du Lac de la Tour d'Aurec (4) qui l'avait achetée en 1805. Il ne devait pas en avoir grand usage et, en 1809, il en loue une partie à Antoine de Lagrevol. Le contrat énumère les pièces laissées au locataire, puis ajoute : "M. du Lac loue de même audit Lagrevol moitié de l'écurie et grange ayant forme d'église ancienne des Pénitents".

Une recherche aux Archives départementales permet de retrouver l'acte de vente de 1805 (5) : il mentionne simplement que la propriété vendue comporte "un corps de bâtiment au nord de la basse-cour ayant été ci-devant la sacristie et chapelle des Pénitents". Plus intéressant encore, l'acte se termine sur l'annonce qu'"une visite descriptive et sommaire prise" des réparations à faire devra être faite, leur montant venant en déduction du prix de vente.

LE RAPPORT D'EXPERTISE

Effectivement, six semaines plus tard, Philippe Boggio, architecte à Saint-Etienne, et Jean Titaud, maître-maçon à Monistrol, passèrent trois jours entiers à dresser devant notaire l'expertise des réparations selon eux nécessaires : vingt pleines pages... L'essentiel est consacré à la maison elle-même, en fort mauvais état semble-t-il, car on n'avait pas dû y toucher depuis un demi-siècle. Puis les experts sortent dans l'enclos et passent au corps de bâtiment des pénitents. Suivons-les, à l'aide du plan de la page suivante.

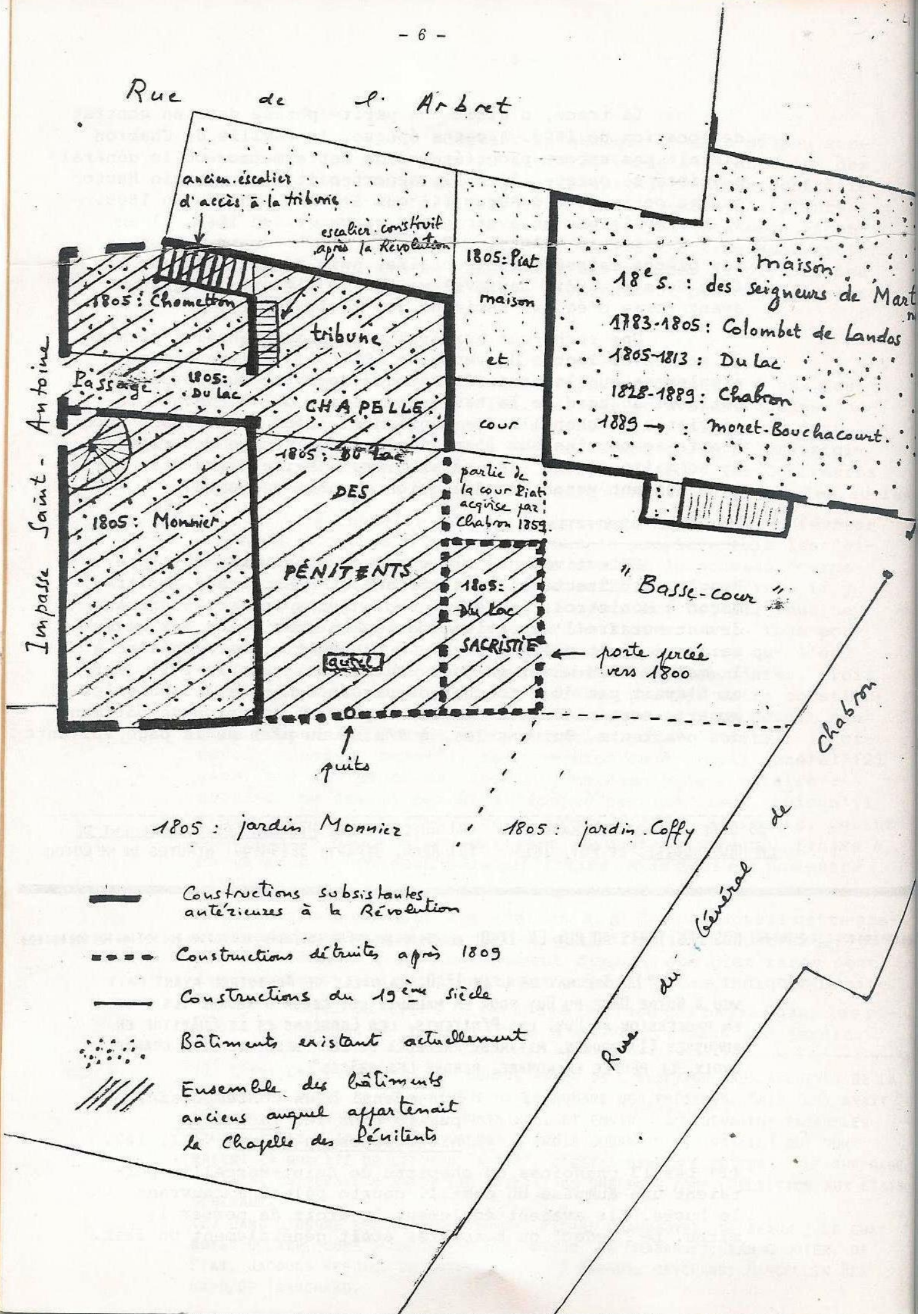
(3) SISE 13, RUE DE CHABRON - (4) AUTEUR D'UNE HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE, LE PUY, 1813 - (5) ARCH. DÉPART. 3E194(4); MINUTES DE ME QUIOC

✠ NOS PENITENTS AU PUY EN 1740 ✠

" LE 3ME MAY DE L'AN 1740, LA VILLE DE MONISTROL AYANT FAIT VŒU À NOTRE DAME DU PUY POUR LA MALADIE QUI CESSA D'ABORD, ILS VINRENT EN PROCESSION AU PUY, LES PÉNITENTS, LES CAPUCINS ET LE CHÂPITRE EN AUMUSSES (1) ROUGES, MITTRÉS, PRÉCÉDÉS DE LEUR BEDOC DE LEUR GRANDE CROIX, LE PEUPLE EN NOMBRE, RENDRE LES GRÂCES"

Du journal d'un contemporain,
publié dans les Tablettes
historiques du Velay, VIII, 182.

(1) Les 13 chanoines du chapitre de Saint-Marcellin portaient une aumusse ou camail, courte pélerine couvrant le buste. Ils avaient également le droit de porter la mitre. Le "bedoc" ou batonnier était généralement un laïc.



C'est d'abord, en venant de la "basse-cour", "une écurie avec fenièrre supérieure servant jadis de sacristie pour la chapelle des Pénitents". Elle mesure 7,75 m. sur 4,47. Elle est éclairée par deux fenêtres "barrées en fers pleins" qui donnent à l'ouest, sur le jardin de la veuve Monnier (6). Un escalier droit, vermoulu, "conduit à une chambre servant aujourd'hui de fenièrre", éclairée par une fenêtre, qui donne sans doute aussi à l'ouest, mais ce n'est pas précisé. Les deux pentes de la toiture servent de plafond à cette chambre. Tout mérite réparation, surtout "le mur qui supporte les pannes du couvert" (c'est le mur pignon, donnant au midi, sur la basse-cour): il menace ruine "dans une étendue de 3 mètres sur 7 d'élévation" (ce qui nous donne une hauteur minimum). Il faut le reconstruire à neuf : cela coûtera...80 francs 80 centimes. Les experts trouvent cela cher et conseillent la démolition.

On en vient ensuite à la chapelle elle-même, "servant actuellement d'écurie et bûcher". Elle mesure 18,30 mètres de long sur 8 de large (146m²). "Deux baies de fenêtre cintrées placées au mur d'occident éclairent ladite chapelle et sont sans fermeture, ainsi que celles placées au mur de midi. Deux petites, placées audit mur de midi, éclairent une tribune à laquelle on parvient par un escalier en bois en une seule rampe". Ces deux petites fenêtres de la tribune sont, elles, "fermées avec croisées à vitres". "Le lambris, avec impériale en bois placée au bout dudit lambris, paraît pourri par les gouttières et à réparer indispensablement. Le couvert est aussi à réparer à tranchée ouverte". Le sol est partie en dalles, partie en cailloux, partie en terre battue. Au milieu du mur d'occident "il existe un puits pris totalement aux dépens de l'épaisseur". "L'entrée de la cidevant chapelle est placée sur la rue Saint-Antoine et forme un vestibule" de 8 mètres sur 2,80 mètres et 3,30 mètres de hauteur. Sur la rue, le portail à deux vantaux de chêne est pourri.

PREMIÈRE ESQUISSE DE LA CHAPELLE

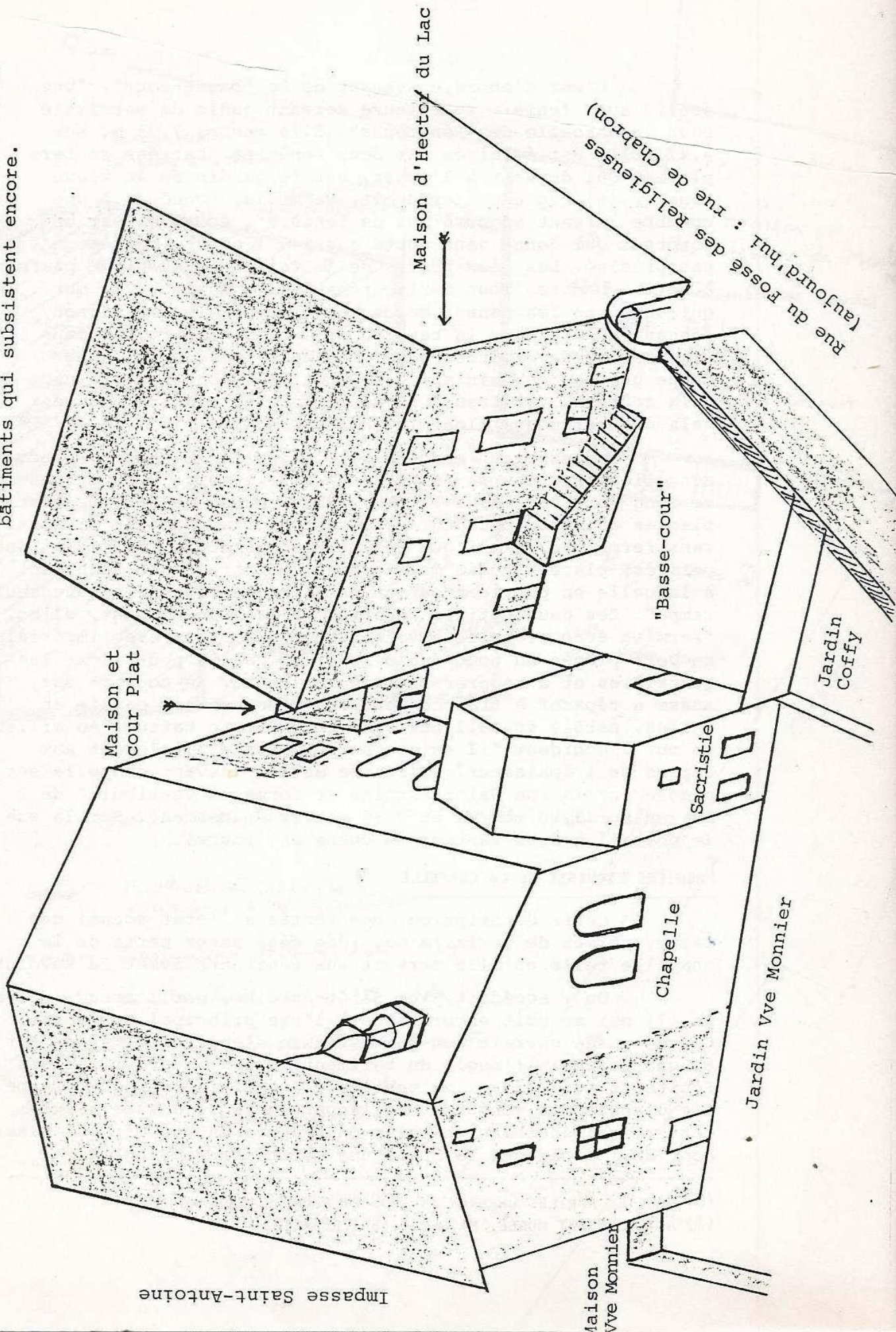
Cette description, confrontée à l'état actuel des lieux, permet de se faire une idée déjà assez nette de la chapelle telle qu'elle servait aux Pénitents avant la Révolution.

On y accédait, rue Saint-Antoine, par l'arcade ogivale (7) qui se voit encore face à l'axe principal de la rue. Cette arcade ouvrait sur un vestibule d'environ 8 mètres sur 8, qui occupait l'angle du bâtiment. Quand la propriété des Pénitents fut vendue, ce vestibule fut divisé en deux. La partie d'angle fut vendue avec l'appartement au-dessus. Pour desservir l'ancienne chapelle on réserva un couloir qui menait donc de l'arcade de la rue à une seconde arcade ogivale

(6) ACHETÉ PAR LES CHABRON EN 1859 ET RÉUNI À LEUR JARDIN.

(7) ACTUELLEMENT MURÉE, MAIS QUI SERA DÉGAGÉE.

Les parties en grisé correspondent aux bâtiments qui subsistent encore.



identique, elle aussi toujours en place, et qui était le portail d'entrée de la chapelle proprement dite.

La chapelle des Pénitents doublait au midi, sur toute son étendue, le bâtiment ancien qui s'étend sur la longueur de l'impasse Saint-Antoine. Elle faisait un tout avec lui et cet ensemble formait un vaste quadrilatère d'une vingtaine de mètres de long sur quinze de large, couvert à deux pentes, et dont le faite atteignait douze mètres.

Quant à la sacristie, elle avait été édiflée comme une sorte d'appendice à ce quadrilatère, au sud de la chapelle, encastrée entre les clôtures des basses-cours et jardins voisins.

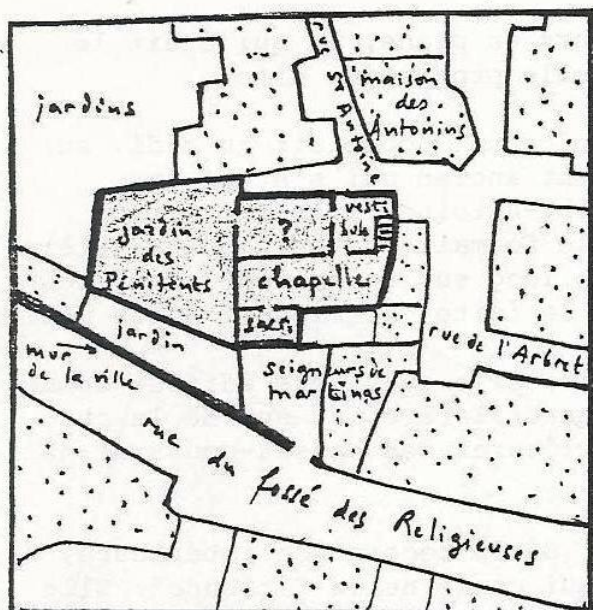
Des aménagements et de la décoration intérieure, nous ne connaissons que ce qui concerne la "tribune". Elle était située à l'extrémité orientale : nous le savons avec certitude par la position des deux "petites fenêtres" qui l'éclairaient. L'une subsiste en effet, l'autre a été murée vers 1860. Avant la Révolution, on accédait sans doute à la tribune à partir du vestibule, par un escalier de pierre qui existe encore (8). L'autel se trouvait donc de l'autre côté à l'ouest. C'est le contraire de la disposition ordinaire. Mais il en va de même pour la chapelle des Pénitents du Puy.

Derrière l'autel s'ouvraient deux fenêtres "cintrées" (en plein-cintre ?). Elles étaient probablement situées assez haut, pour éclairer l'édifice par dessus l'autel et son retable. La description mentionne en les leur comparant "d'autres fenêtres" sur le mur de midi : on peut comprendre que celles-ci étaient aussi également cintrées. La sacristie aveuglant le mur du midi sur 8 mètres de long, elles ne pouvaient s'ouvrir qu'entre elle et la tribune.

En ce qui concerne la couverture, le rapport parle d'un "lambris". La face inférieure de la charpente était donc, semble-t-il, doublée de panneaux de bois. Il n'y avait pas de comble (sinon l'architecte-expert n'aurait pas manqué de le signaler et d'évaluer le mauvais état de son plancher..)

Occupant tout le volume du bâtiment, avec une hauteur d'environ dix mètres, elle devait avoir fière allure (voir ci-contre le croquis traduisant nos hypothèses de restitution).

(8) PROPOS DE L'ABBÉ SABY NOTÉS PAR MARC BOUCHACOURT VERS 1900. APRÈS LA DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ LORS DE LA VENTE RÉVOLUTIONNAIRE, CET ESCALIER DE PIERRE NE SERVIT PLUS QU'À DESSERVIR L'APPARTEMENT AU-DESSUS (CHOMETTON) ET L'ACQUÉREUR DE LA CHAPELLE FIT BÂTIR UN ESCALIER DE BOIS À L'INTÉRIEUR DE CELLE-CI.

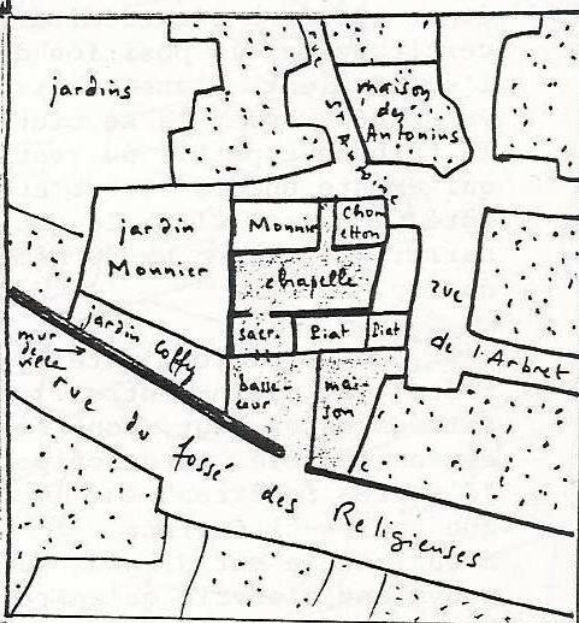


I
AVANT LA RÉVOLUTION
(HYPOTHÈSE)

EN GRISÉ : PROPRIÉTÉ DES PÉNITENTS

II
1805

EN GRISÉ : PROPRIÉTÉ D'HECTOR
DU LAC
(DÉTAILLÉ SUR LE PLAN DE LA P.)

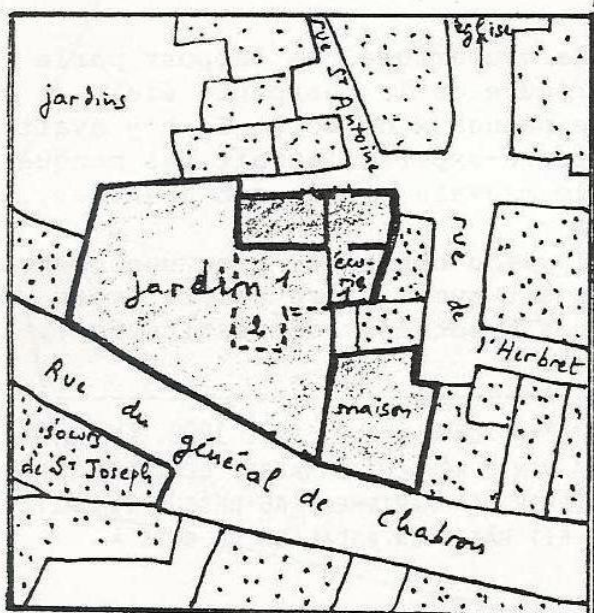


III

SITUATION ACTUELLE

EN GRISÉ : PROPRIÉTÉ BOUCHACOURT-MORET

1. EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE
2. EMPLACEMENT DE LA SACRISTIE



LE CLOCHER ET LA CLOCHE

Notre chapelle avait enfin son clocher. Il se dissimule dans le rapport sous cette expression mystérieuse : "une impériale au bout du lambris". Une impériale en effet, nous disent les dictionnaires, c'est "une espèce de dôme se terminant en pointe assez aigüe". On peut l'imaginer assez semblable au clocher des Ursulines.

En 1805 ce clocher était vide. Mais nous connaissons le poids de la cloche qui y avait si longtemps appelé les Pénitents à leurs offices : 152 livres. Ce qui en faisait, après les cloches de la collégiale Saint-Marcellin, la plus importante de celles de Monistrol. Celle des Ursulines pesait 82 Livres et celle de l'Hôpital 138. Le 5 juillet 1792, toutes les trois furent descendues et expédiées au Puy pour en faire des canons (9).

Ce fut, pour la chapelle des Pénitents, le commencement de la fin. Le décret du 22 août 1790 avait certes déjà supprimé toutes les "corporations religieuses", mais les Pénitents étaient des sociétés de laïcs et la loi leur fut rarement appliquée. Comment le procureur-syndic Moret aurait-il requis l'application de cette loi ambiguë contre Moret recteur des Pénitents ? Mais avec la chute de Louis XVI, les choses se gâtèrent. Dès le 18 août 1792, Paris décréta la suppression des Confréries et la confiscation de leurs biens.

AVATARS ET AGONIE

On ne la mit pas tout de suite en vente. Elle servit un temps de prison. Elle servit même d'église paroissiale, pendant tout l'hiver 1795-96, quand le culte catholique fut à nouveau autorisé. Mais c'était un prêtre "ayant cru pouvoir prêter le serment" (10) de "soumission aux lois de la République" qui y disait la messe, concurrentielle des messes que les prêtres réfractaires célébraient ici ou là de moins en moins clandestinement. En avril 1796, "l'église des ci-devant Pénitents" fut abandonnée pour la chapelle des ci-devant Ursulines. (Rappelons que l'antique collégiale, transformée en halle ouverte à tous vents, était impraticable). Notre bâtiment délaissé dut donc être vendu quelque temps après, et achetée par le voisin, qui était alors

(9) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, 1 Q.370.

(10) SELON L'EXPRESSION DE L'ABBÉ FRAISSE, DONT LE MANUSCRIT NOUS INFORME SUR CES FAITS.

M. Colombet de Landos. Celui-ci y installa son écurie et une grange, après avoir fait percer une porte dans sa sacristie, cette porte par laquelle les experts avaient commencé leur visite. Mais le bâtiment avait été à l'abandon pendant six ou sept ans. Il aurait fallu réparer. On le laissa se dégrader. En 1805, nous l'avons vu, il était en bien mauvais état. Hector du Lac, le nouveau propriétaire, suivit le conseil de ses experts et démolit la sacristie pour agrandir son jardin. Mais la sacristie servait de contrefort à la chapelle, dont l'état ne s'améliora pas.

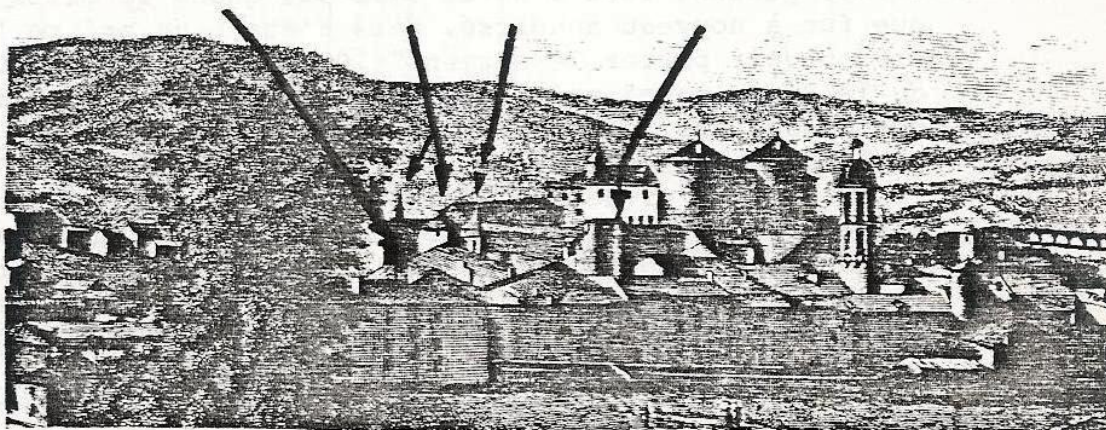
Nous ne savons pas quand la ruine s'acheva. Vint le moment où il fallut démolir. On ne conserva que la partie est, en la fermant pour en faire une écurie, et la tribune y fut remplacée par une fenièrre. On réemploya les jambages de pierre d'une porte ancienne (peut-être celle qui faisait communiquer la chapelle et la sacristie). Le puits fut comblé. Une allée et du gazon remplacèrent ce qui restait du dallage.

Dissimulée derrière des bâtiments, la chapelle des Pénitents ne s'était jamais imposée au regard des monistroliens. Détruite, elle disparut tout-à-fait de leur mémoire.



Maintenant, si vous regardez attentivement la seule vue que nous ayons de Monistrol au XVIIIème siècle (11), vous comprendrez mieux ce qu'est, entre la maison des Antonins incendiée en 1909 et les toits des Ursulines et des Sœurs de Saint-Joseph, ce vaste bâtiment au clocheton pointu : c'est notre chapelle des Pénitents (12).

Sœurs de St-Joseph Ursulines Pénitents Maison des Antonins



(11) NOUS REPRODUISONS ICI LA PARTIE DONT IL S'AGIT. CETTE GRAVURE EST REPRODUITE EN ENTIER DANS LE LIVRE DE MARCEL ROMEYER SUR MONISTROL (P.90).
(12) LE CLOCHETON N'EST PAS EXACTEMENT UNE "IMPÉRIALE", MAIS IL NE FAUT PAS ATTENDRE UNE EXACTITUDE PHOTOGRAPHIQUE D'UNE GRAVURE DE CE GENRE.

Notre petite enquête pose bien sûr beaucoup de questions. C'est le charme de l'histoire. A quelle époque les Pénitents furent-ils institués à Monistrol ? Qu'étaient-ils au juste ? Combien ? Qui ? Quelle était leur vie religieuse, leur rôle social ? Quand et pourquoi ont-ils installé leur chapelle dans un édifice qui, à l'évidence, n'avait pas été construit à cet usage ? Quel était le lien entre la chapelle elle-même et les bâtiments dont elle faisait partie ? Ces bâtiments avaient-ils un rapport avec les mystérieux Antonins ?

A toutes ces questions, nous finirons bien par trouver les réponses : chercheurs et fouineurs, à vos postes !

Philippe MORET



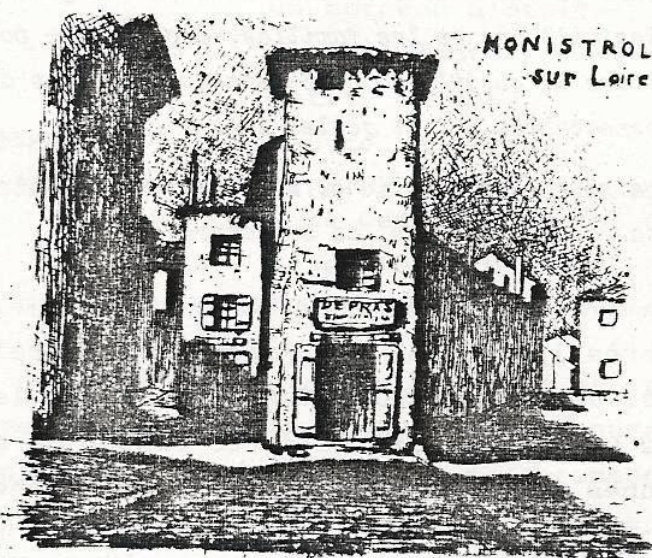
AVIS DE RECHERCHE...

Si vous avez dans un placard de vieux papiers ou des documents relatifs à la Confrérie des Pénitents blancs de Monistrol (ou pour lui donner son nom officiel : la Confrérie du Très Saint-Sacrement du Gonfalon), gardez-les précieusement mais faites-les connaître ! Ils sont indispensables pour que nous puissions faire revivre le souvenir de cette confrérie si intimement mêlée à la vie de Monistrol pendant trois siècles, et si typique des traditions religieuses et sociales du Velay. Pourrions-nous retrouver un jour le registre des membres de la Confrérie ou de ses "officiers" ? Les familles des derniers officiers, vers 1920, détiennent peut-être encore de précieux renseignements. Quelles sont-elles ?

Pouvait-on espérer retrouver des documents d'avant la Révolution ? Il n'y a rien sur Monistrol dans les dossiers des Confréries aux Archives départementales, soit que les papiers confisqués en 1792 aient été tous brûlés, soit que les Pénitents d'alors les aient mis à l'abri. Mais, dans ce dernier cas, rien n'est ressorti de la clandestinité. Du moins le croyait-on, jusqu'à ce que Jean-Claude Walter et Christian Lauranson découvrent, cet été, chez les Ursulines, parmi quelques objets laissés en dépôt par les Pénitents, un magnifique parchemin enluminé, daté de 1662, et qui est une "bulle pontificale" d'indulgences accordée par Rome aux "blancs" de notre ville... Ce parchemin fut certainement caché en 1792 ; il sortit de sa cachette quand la confrérie se reconstitua.

Les objets précieux du culte eurent moins de chance. Après l'exécution du dernier recteur des Pénitents, en messidor an II, on trouva dans ses affaires "confisquées par la Nation" "un calice avec sa patène", en argent qui furent envoyés à la fonte : c'étaient très vraisemblablement ceux de la chapelle des Pénitents, qui n'échappèrent donc à une confiscation que pour tomber dans une autre...





*Le " Donjon ", Faubourg de Larbret,
gravure originale de Marc Bouchacourt.*

Jeux de Mots

ENTRE NOUS, ON SE COMPREND ...

Il faut être né à Monistrol, y vivre longtemps puis partir pour vraiment se rendre compte à son retour que sa langue maternelle est riche de mots et d'expressions propres à la région.

Proches ou lointaines du patois ou de l'argot, parfois différentes selon les villages et les familles, employées — pour certaines — dans les alentours et jusqu'à Saint-Etienne, ces façons de dire sont — à mon avis — respectables ... et je les aime !

Entre nous, Monistroliens, écoutons une Monistrolienne raconter un moment de sa vie. Entre nous, on se comprend !

" Après les fêtes, les rafardailles traînaient dans des chiatous. Je les ai chapotées pour ne pas les déprofiter. J'en ai fait un bon ragoût. De cette façon, je n'ai pas petafiné ces bonnes marchandises. Le début de l'année, pour les mères de famille comme moi, c'est le moment de retirer les affaires que les enfants ont laissées à la baronle pendant les vacances. J'avais la lourde au milieu de ce garage qu'ils avaient mis tout en l'air. J'ai même retrouvé un petassou tout pejou de chocolat. Mon p'tioutou — bosseigne ! — avait voulu se débarbouiller tout seul. Heureusement, mon mari m'a aidée, il s'était mis en caisse il chinclait depuis quelque temps. "

Pour être sûre de bien me faire comprendre, et pour l'usage des non-Monistroliens — sans aucune prétention scientifique et pour le plaisir — je joins un lexique authentifié par de nombreux et vrais Monistroliens que je remercie pour leur aide précieuse.

A SUIVRE ...

Mireille SAUVANET.

LEXIQUE MONISTROLIEN - FRANCAIS :

<i>Les rafardailles</i>	des restes, des débris
<i>Un chiatou</i>	une petite assiette, un récipient
<i>chapoter (chipouter en patois)</i>	couper en petits morceaux plat
<i>déprofiter</i>	laisser perdre, gaspiller
<i>petafiner</i>	abîmer, détériorer complètement
<i>retirer des habits</i>	les ranger
<i>laisser à la baronle</i>	laisser traîner, ne pas "retirer"
<i>avoir la lourde</i>	avoir des vertiges, ou avoir les
<i>mettre en l'air</i>	mettre du désordre idées claires
<i>un petassou</i>	un morceau d'étoffe
<i>tout pejou</i>	tout collant
<i>p'tioutou</i>	petit, enfant
<i>bosseigne (ou bisseigne)</i>	pauvre, à plaindre
<i>se mettre en caisse</i>	être en arrêt de maladie, inscrit
<i>chincler</i>	à la Caisse Primaire d'assurance ma- ladie
	ne pas être en forme

#####

Nota : Cette étude du dialecte monistrolien est bien entendu appelée à être poursuivie dans nos prochains numéros de Chroniques Monistroliennes. N'hésitez pas à nous communiquer d'autres mots ou expressions typiquement locales afin que nous puissions élaborer un véritable lexique complet.

#####



La Généalogie .

" A la recherche de ses ancêtres ... "



La généalogie est une science qui a longtemps souffert de préjugés tenaces, mais dont l'intérêt n'est plus à démontrer, à l'heure actuelle. Outre son utilité dans le domaine médical (biologie et génétique), et dans celui de la démographie historique, elle apporte en général à l'histoire sociale d'une région une contribution importante.

L'attrait que suscitent Histoire et Passé dans un public de plus en plus vaste amène de nombreuses personnes à rechercher leurs ancêtres pour faire revivre l'histoire de leur famille. Beaucoup commencent ou voudraient commencer, mais se heurtent à des difficultés pratiques : Comment s'y prendre ? Où s'adresser ?

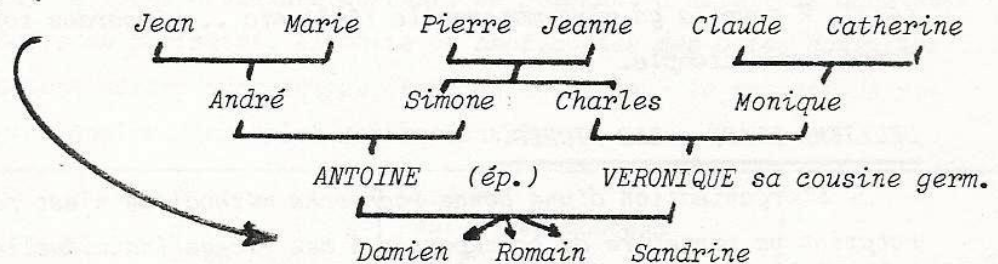
Cet article, qui fait suite à la réunion d'information que la Société d'Histoire organisait le Samedi 28 janvier, voudrait modestement aider les généalogistes en puissance, en leur donnant quelques rudiments de méthode.

ASCENDANCE ET DESCENDANCE ...

Un arbre, en l'occurrence généalogique, on y monte ou on en descend. En généalogie, on fait de même la distinction entre ascendance et descendance. L'ascendance se trouve en remontant dans les branches de l'arbre, c'est-à-dire en recherchant les ancêtres : parents (ils en sont), grands-parents, bisafeuls, etc ... C'est la généalogie dans son sens le plus évident, celle dont nous parlerons ici. La descendance, quant à elle, c'est la postérité d'un individu, ancêtre ou non : le bisafeul (= arrière-grand-père) a eu 5 enfants; ces 5 enfants en ont donné à leur tour 13, etc ... C'est une recherche des collatéraux, oncles, cousins ... Elle est plus dense que la précédente, moins logique mathématiquement, mais aussi souvent plus riche lorsqu'elle part de haut, car elle permet de retracer l'histoire complète d'une famille sur 2 ou 3 siècles. Elle intéresse énormément le démographe. Nous l'aborderons dans un article spécial, dans un prochain numéro. Il faut d'abord remonter, avant de redescendre...

PREMIERE ETAPE : LE TABLEAU D'ASCENDANCE.

Il y a de quoi frémir si l'on songe qu'avec 2 parents, 4 grands-parents, 8 arrière-grands-parents, 16 trisaïeux, etc ... chaque individu vivant actuellement est le produit, à la 31e génération (à l'époque de l'An Mil) de plus de 500 millions de couples, soit 1 milliard d'individus ! (Au temps de Jésus-Christ, c'est 500 millions de ... milliards !!!). Ce résultat "incroyable mais vrai", logique et apparemment absurde, ne s'explique que par le nombre très élevé de mariages consanguins dont nous sommes TOUS issus. En effet, un individu qui se marie avec sa cousine germaine ne donnera à ses enfants que 6 arrière-grands-parents réels, même s'ils en auront 8 "théoriques" :



Sans remonter à l'An Mil, tout généalogiste peut retrouver ses ancêtres jusqu'au milieu du XVIIe siècle sans grandes difficultés, sauf exceptions. Mais déjà, à l'époque révolutionnaire, qui correspond approximativement à la 7e génération, il aura 64 individus à présenter sur un même tableau. Il lui faudra donc recourir à une méthode de présentation claire et pratique, sous peine d'être vite submergé par ses aïeux ! A échelle réduite, ce tableau se présentera ainsi :

16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
LES TRISAIEUX ...															
8.	9.	10.			11.		12.			13.		14.		15.	
LES BISAIEUX ...															
4. GD.P. pat.				5. GD.M. pat.				6. GD.P. mat.				7. GD.M. mat.			
2. LE PERE								3. LA MERE							
(ICI L'INDIVIDU DONT ON CHERCHE LES ANCETRES)															
N°1															

Comme on le voit bien, on part, en bas, de la personne dont on recherche l'ascendance. En-dessus (on remonte !), sur la ligne de la 2e génération, se placent ses père et mère, puis à l' "étage" supérieur, ses 4 grands-parents, etc ... Très vite, le tableau est saturé, car il reste peu de place pour les trisaïeux. Il convient alors de reporter chacun de ceux-ci sur un nouveau tableau qui leur sera propre, et de recommencer ainsi toutes les 5

1. générations . Il faudra aussi très vite "chiffrer" ces ancêtres, les numérotter pour mieux les retrouver lorsqu'on les aura mis sur "fiches", non par goût de la classification ou une quelconque vocation ratée de policier, mais toujours par souci de clarté. La méthode la plus simple à cet égard est celle dite de Sosa-Stradonitz, du nom de ses inventeurs. Elle consiste à donner le n°1 à l'individu de base, 2 à son père, 4 à son grand-père ... c'est-à-dire qu'on double chaque fois pour trouver le n° du père (ça nous donne en même temps, pour les individus de la lignée paternelle, le nombre d'ancêtres sur la même ligne). Quant à la mère, elle reçoit toujours le n° du père + 1, soit, si vous nous suivez bien, 3 pour la mère de l'individu "de base", 5 pour la gd.mère paternelle (4+1), 7 pour la gd.mère maternelle (6+1) etc ... Regardez toujours le tableau donné comme exemple.

DEUXIEME ETAPE : LES FICHES.

L'organisation d'une bonne recherche méthodique n'est pas finie. La numérotation va permettre de se reporter à des fiches individuelles, où seront consignés tous les renseignements intéressants et utiles à la prospection, renseignements que l'exiguité du tableau synthétique ne permet pas d'exposer en détail. La fiche, dont un modèle parmi d'autres est reproduit ci-dessous, va aider, lorsque les recherches seront bien entamées, à rassembler un véritable petit dossier pour chaque ancêtre, étape fondamentale à partir de laquelle la généalogie, simple recherche de noms et de dates, va se transformer en mini-étude historique très enrichissante. Car une fois que vous saurez que vous descendez de Jean, fils de Pierre et de Marie, eux-mêmes enfants de Claude et de Jeanne, et de Jacques et de Madeleine, il faudra savoir ce que faisait Claude, comment il a vécu, jeune ou vieux, pauvre ou riche, malade ou bien portant; quelle était sa situation professionnelle, intellectuelle, financière, etc. combien d'enfants ont eu Jacques et Madeleine ? Ont-ils tous vécu ? C'est l'histoire sociale qui prend le relai ...

UN EXEMPLE DE FICHE :

NOM :	N°
PRENOMS :	
FIL(LDE)S DE :	
ET DE :	
NE(E) LE :	
DECEDE(E) LE :	
PROFESSION :	
EXERCEE A :	
EPOUSE LE :	
A :	
...	
ENFANTS :	
1.	
2.	
Etc...	

Ce système de la fiche, très pratique, se prête bien sûr à toutes sortes de présentations ; on peut ne mettre qu'un individu par fiche, ou bien un couple (par exemple recto et verso), ou grouper les fiches sur plusieurs générations, lorsque les renseignements seront trop maigres. Il y en aura pourtant beaucoup, même pour les ancêtres lointains : surnoms, dates et lieux de baptêmes, mariages religieux, sépultures, remariages, niveau intellectuel (signature ou nom), références de contrats notariés : mariages, ventes, donations, quittances, testaments, inventaires après décès, etc. Décorations, titres, diplômes, particularités physiques (à partir de documents comme les dossiers de conscription), causes du décès ...

Peu à peu, la fiche deviendra dossier, se joignant à elle tous documents d'intérêt : photos ou portraits, extraits ou photocopies des actes consultés ... et des abréviations seront nécessaires, tout au moins pour le travail de recherche. En voici quelques exemples conventionnels :

naissance	°	Cité en	! ou c.
décès	+	Peut-être, douteux	?
baptême	b ou bapt.	Environ, vers	v. ou c. (circa)
sépulture	inh. (umé)	Parrain	P. ou par.
mariage	x ou = ou 00	Marraine	M. ou mar.
Contrat de mar.	Cm	Témoin	T. ou !
Contrat notarié	Cn	Sans alliance	s.a.
Mort au Champ d'Honneur : †		Sans alliance, postérité, actuelle :	s.a.a. / s.p.a.
Sans postérité	s.p.		
Dont postérité	d.p.		

Voilà donc exposée brièvement une méthode de présentation généalogique qui sera comprise nous l'espérons. Mais, nous direz-vous, reste le plus important : Où trouver tous ces renseignements pour pouvoir les disposer en tableaux et en fiches ? Comment remplir ces derniers ?

LES SOURCES.

La recherche des documents établissant une ascendance est la partie la plus passionnante de l'affaire, mais aussi la plus délicate. Comme toujours, il convient de partir du connu pour aller à l'inconnu. Il faut tout d'abord recueillir le maximum de renseignements à votre portée, en interrogeant les personnes susceptibles de vous les fournir : Demandez aux anciens : " Comment s'appelait ton grand-père ? Quand est-il mort ? A quel âge ? ". Faites parler les documents si votre famille en conserve (généalogies déjà existantes ! papiers, livrets de famille, photos à sauvegarder d'urgence ...) . Mais questionnez aussi les ... morts ! Mais oui : sans avoir recours au spiritisme, allez vous promener (façon de parler) au cimetière et recopiez sur la tombe de famille les informations qui s'y trouvent. Soyez toujours circonspect. Certaines affirmations (orales) peuvent être sujettes à caution; mais notez tout.

Pour chaque individu du tableau à remplir, essayez d'obtenir le NOM, les PRENOMS, les dates et les lieux LES PLUS PRECIS POSSIBLE (jour et mois, lieu-dit de la commune) de NAISSANCE, MARIAGE, DECES; la profession. Avec ce stock d'informations ainsi constitué, vous pouvez normalement partir à l'aventure, c'est-à-dire à la rencontre des sources, des archives; et tout d'abord l'état-civil :

En général, les archives de l'état-civil (laïque depuis 1792, religieux auparavant) sont conservées en double, et en deux endroits : la mairie concernée, et les archives départementales. Dans l'un comme dans l'autre lieu, la consultation est légalement autorisée pour les actes antérieurs à la prescription des 100 ans (donc avant 1884); c'est pourquoi il importe d'avoir des données assez anciennes : l'interdiction de consulter n'est cependant pas opposable aux membres de la famille : le chercheur devra justifier son état, et il pourra toujours demander dérogation au Procureur de la République (nota : les registres versés aux archives départementales sont ^{conservés} durant la prescription au Tribunal d'Instance de l'arrondissement).

Les actes de naissance (baptême avant 1792), mariage, décès (inhumation av. 1792) sont classés par registres et par années, et il existe de grands répertoires de 10 ans en 10 ans, par ordre alphabétique, dressés pour faciliter les recherches, depuis 1792 : ce sont les Tables décennales. Grâce à elles, puis aux actes ainsi trouvés, aux renseignements que ces derniers fournissent (âge au décès donnant la date de naissance, lieu de naissance indiquant la commune d'origine, noms des parents) - à cet égard ce sont les actes de mariage qui sont les plus loquaces - vous pourrez remonter lentement mais sûrement jusqu'au début du XIXe siècle. Il y aura des difficultés, des piétinements, dus à des homonymies, à une mauvaise graphie du secrétaire de mairie, à des trous dans les registres ... mais l'acharnement et l'habitude - vite acquise - de la recherche devraient en venir à bout, sauf cas exceptionnels tels que destruction des registres et de leurs doubles, ou filiation naturelle, enfants trouvés. Peut-être serez-vous amené à voyager, à chercher ailleurs la trace des ancêtres; sachez que vous pouvez écrire aux mairies concernées ou aux archives des autres départements pour demander des extraits d'actes, pour peu que vous soyez précis (il ne faut pas demander de faire des recherches à votre place !) et que vous joignez un enveloppe timbrée pour la réponse. Il existe aussi un service de prêt de documents inter-archives et des microfilms ...

C'est avant la Révolution que les choses se compliquent : l'état-civil est tenu par le clergé dans les registres dits paroissiaux ou de catholicité, sans répertoires en général (à Monistrol, il y a un répertoire récent pour les mariages !), ce qui nécessite une recherche registre par registre, et donc plus de patience et de temps. Mais on y arrive. Les obstacles les plus durs à vaincre sont ceux de l'écriture à déchiffrer et de la tenue plus ou moins sérieuse des actes par des curés parfois négligents. Quant à l'époque révolutionnaire propre-

Int. de Paulin Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtroisième octobre à été
Enterré pierre Jaquemard âgé d'environ quatre vingt dix ans d'écadé
muni des sacrements au lieu de paulin de cette paroisse. présent Jaques
vigies et Jaques mogies illitesci. Acta faye curé chne

Bapt. de Nantet Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtroisième octobre à été
baptisé michel Marshe fils légitime à Jaques et à marie Boudgeat
marie au lieu de Nantet de cette paroisse. le parrain à été michel
Boudgeat et la marraine mesguette Colombes. présent Jaques vigies
et Jaques mogies tous illitesci. Acta faye curé chne

Int. de Paulin Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtroisième octobre à été
Enterrée Marcelline Livies âgée d'environ soixante ans d'écadé
munie des sacrements au lieu de paulin de cette paroisse. présent
Jaques vigies et Jaques mogies illitesci. Acta faye curé chne

Bapt. de Champeaux Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtroisième octobre à été
baptisée Jeanne d'auanson fille légitime à Louis, et à la Beau
Curies marie au lieu de Champeaux de cette paroisse. le parrain
à été Antoine Curies et la marraine Jeanne Curies. présent
Jaques vigies et Jaques mogies tous illitesci. Acta faye curé chne

Int. de Chalzel Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtneufième octobre à
été Enterré Jean Baptiste Brusc âgé d'environ soixante et quinze
ans d'écadé muni des sacrements au lieu de Chalzel de cette
paroisse. présent Jaques vigies et Jaques mogies illitesci.
Acta faye curé chne

Bapt. de Chalzel Lan mil Sept Cens quarante Cing et le vingtneufième octobre à
été baptisé pierre Chambones fils légitime à Marcellin, et à
francise Demours marie au lieu d'Estampes de cette paroisse.
le parrain à été blaise Chambones et la marraine agathe
Chambones. présent Jaques vigies et Jaques mogies tous illitesci.
Acta faye curé chne

Int. de Champeaux Lan mil Sept Cens quarante Cing et le premier novembre à été
Enterrée Jeanne d'auanson âgée d'environ trois jours fille légitime
à Louis, et à Jeanne Curies marie au lieu de Champeaux de cette
paroisse. présent Jaques vigies et Jaques mogies illitesci.
Acta faye curé chne

Mat. de Chaponac Lan mil Sept Cens quarante Cing et le deuxième novembre
après qu'il m'a paru du Couloir de mariage reçu d'un
notaire de cette ville du consentement des parents et les
publiées dûment faites aux messes de paroisse pour qu'il
n'y soit de couvent aucun empêchement. Je soussigné curé chne

ment dite, comme elle emploie un calendrier particulier, il faudra traduire les dates (20 frimaire an VI, 13 germinal an VII), mais vous serez aidé par les tables de concordance qu'on trouve facilement.

Nous serons vite au XVIII^e siècle où de sérieuses lacunes commencent à ralentir le rythme de la recherche : bien que le gouvernement royal l'ait prescrite depuis le XVII^e siècle, la tenue des registres est des plus fantaisistes, et ce n'est que dans les années 1660-1670 qu'elle devient effective. Les archives notariales, déposées elles aussi aux archives départementales, seront d'un précieux secours, avec les contrats de mariage, les testaments et inventaires après décès. Là aussi, il faudra du temps et de l'habitude pour espérer parvenir jusqu'au XVII^e siècle.

Il faut bien sûr aussi citer quelques autres sources auxiliaires et passionnantes pour la généalogie : les documents d'ordre administratif (enquêtes, recensements), fiscal (hypothèques, cadastres, registres des tailles ou impôts directs de l'Ancien Régime, terriers, c'est-à-dire cadastres de jadis), judiciaire (les procès, nombreux à la campagne !), sans oublier l'enregistrement des actes notariés, les registres d'incorporation militaire, les dossiers des hôpitaux, les archives d'établissements ecclésiastiques ...

Enfin, outre tous ces documents "directs", il faudra recourir aux ouvrages d'histoire locale (et, ça va de soi, adhérer à la Société d'Histoire de Monistrol) : les études faites sur telle ou telle période, telle ou telle région, seront d'un précieux secours à la reconstitution de la vie de vos ancêtres : si votre arrière-grand-père a été pénitent à Monistrol, il sera indispensable de lire l'étude présentée dans ce numéro des Chroniques monistroliennes !

Ainsi muni(e) des données de base, il ne vous reste plus qu'à vous "lancer", et à partir à la recherche de vos ancêtres, en souhaitant qu'elle soit fructueuse et surtout passionnante. Bon courage !

C. LAURANSON

... et à suivre ...

POUR EN SAVOIR PLUS :

- La Généalogie, par Pierre DURYE, collection Que sais-je ? des Presses Universitaires de France.
- La revue Gé-Magazine, mensuelle : 7, rue Thorel, 75002 PARIS.
- Les associations généalogiques, fort nombreuses, et que nous pouvons vous faire connaître.
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-LOIRE : Rue de Ronzon, 43000 LE PUY.
- Section GENEALOGIE de la SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE.

Un document inédit :

QUAND ON VENDAIT AUX ENCHERES PUBLIQUES

LES MEUBLES DES URSULINES...

Les Ursulines fêtent cette année le trois cent cinquantième anniversaire de leur installation à Monistrol, en 1634. Dans un prochain numéro, Mère Monique de Jésus nous contera la chronique de cette longue présence. Mais nous n'avons pas voulu que le premier numéro de 1984 paraisse sans apporter quelque chose à cette commémoration. Voici un document inédit, qui fait revivre un moment dramatique de leur histoire : le procès-verbal de la vente aux enchères, par les autorités révolutionnaires, des "meubles et effets" du couvent, en décembre 1792.

Ce document émouvant est resté inconnu parce qu'il se trouve à Paris, perdu dans les papiers du fameux Tribunal Révolutionnaire (1). Il servit en effet de pièce à conviction à l'Accusateur public Fouquier-Tinville pour envoyer à la guillotine, dix-huit mois plus tard, Jean-Antoine Terme, administrateur du district de Monistrol, commis pour superviser la vente, et Me Jean Moret, le notaire qui dirigea les enchères et en consigna les résultats.

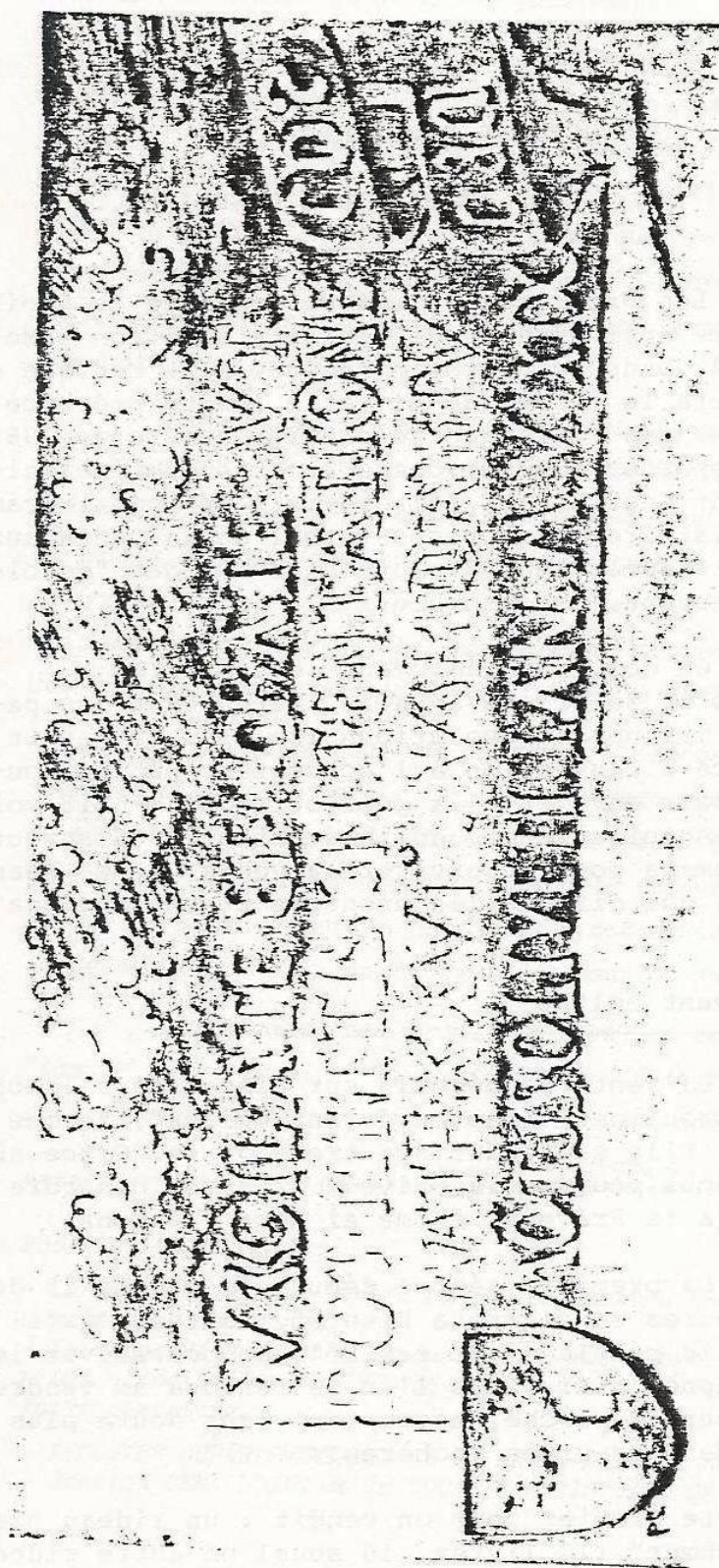
"Dans leur cydevant église"

La vente se déroula sur place, dans la chapelle même des Ursulines, "leur cydevant église", fermée depuis deux ans. Elle s'étendit sur trois jours. Grâce au procès-verbal, nous pouvons la suivre, dans son désordre d'un inventaire à la Prévert, comme si nous y étions.

La première séance débuta le samedi 15 décembre à deux heures et s'arrêta bientôt, "attendu qu'il est nuit et que le peuple s'est retiré". On poursuivit le lundi, matin et après midi. Puis l'on se renvoya au vendredi 21 décembre, "jour de marché", escomptant sans doute plus d'affluence et de plus vives enchères.

Le premier jour on vendit : un rideau bleu, "séparation du chœur" (17 livres, 10 sous) un autre rideau (5 l. 10), une "mauvaise nappe d'autel" (1 livre), 15 nappes

(1) Archives Nationales, W 417/953.



DU VERGER DU MONT DES OLIVIERES AU VERGER DES URSULINES.

Marc BOUCHACOURT a dessiné vers 1900 le linteau de pierre qui surmontait le portail d'un verger où s'élève aujourd'hui l'annexe de l'Ecole Privée Mixte, rue du Général de Chabron. Avec le jardin, le portail et son linteau ont disparu, et ce dessin en est, à notre connaissance, la seule trace.

Sur le linteau se lisait cette expression : VIGILATE ET ORATE UT NON I(N)TREIS IN TENTATIONE(M). MATH. XXVI VIRIDARIUM MO(N)TIS OLIVETI L'AN MV^XIX. C'est-à-dire : " Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation. " (Saint Mathieu, XXVI, 41). Verger du Mont des Oliviers. L'An 1519. A gauche de l'inscription, le blason des FAURE DE CHABANNES : un chêne. A droite, sur un ruban, leur nom : chā/ban... Le verger appartenait en effet aux FAURE; il passa ensuite aux Ursulines. Grâce à Maître FAURE, cette phrase de l'écriture, admirablement choisie, les accueillait au seuil de leur jardin.

"à l'usage de la sacristie. Le tout très usé" (12 l. 15),
"2 anciennes commodes de vieux bois" (7 l. 15), 4 petites
armoires à moitié vermoulues (13 l.), dix petites chaises
en paille, usées (6 l. 5), "un fauteuil garny en panne"
(10 l.), douze serviettes (7 l.), deux douzaines de ser-
viettes "plus mauvaises" (12 l.), trois douzaines de ser-
viettes "presque hors de service" (14 l.), "23 petites
nappes fort communes et à moitié usées" (15 l.), 13 nappes
"presque toutes décirées (sic) et en partie pourries" (5 l.).

Le lundi matin : "petit tapis d'autel adjudé
à une personne étrangère" (3 l.), "tapis de laine de plu-
sieurs couleurs" (8 l.), deux douzaines et demie de "mauvais
torchons de cuisine" (9 l. 15), six "mauvais tabliers de
cuisine" (4 l.), "un paquet de linge sale" (2 l. 15), de
la vaisselle commune "majeure partie écornée ou fendue"
(3 l. 15), "deux tables longues avec leur tiroir, vendues
à un étranger" (12 l. 10), "un accoudoir pour se mettre à
genouil" (= prie-Dieu) (1 l. 6), "une fontaine d'étaing
sans bassin" (11 l. 10), "autre fontaine d'étaing sans bas-
sin" (12 l. 5), une autre avec bassin (16 l.), "cinq bou-
teilles et quelques verres communs" (1 l. 10).

Les armoires des pensionnaires

Le lundi après-midi : quatre petites chaises
de paille (4 l. 2), deux tables longues avec leur tiroir
(10 l. 5), "quatre mauvaises tables servant à donner la
leçon d'écriture aux pensionnaires du couvent, en mauvais
bois pin, vendues partiellement" (8 l. 5), "douze petites
armoires qui servaient à fermer leurs effets (des pension-
naires), très usées et en mauvais bois peint, à différents
particuliers" (31 l.), sept autres, plus petites, à diffé-
rents particuliers (14 l. 15).

Le vendredi matin : "une table longue à 4
tiroirs vendue à un particulier de la campagne" (5 l. 10),
une autre (5 l. 10), deux autres (8 l. 15), deux autres
(7 l. 10), deux autres (6 l. 15), deux petites tables com-
munes (5 l. 10), deux autres fort usées (2 l.), "deux tables
de cuisine ou de réfectoire vendues à des particuliers de
la campagne" (8 l.), une table longue essence de pin ser-
vant à la cuisine, usée (3 l.), "un vieux grenier à bled
à trois moyens (= coffre à trois compartiments), à demy
uzé que nous avons adjudé aux hommes de la campagne" (17 l.),
un tonneau cerclé fer, 3 charges (15 l.), un tonneau cerclé
bois en mauvais état (3 l.), un autre cerclé fer et bois
(7 l. 5), un autre "cerclé fer de 20 sceaux" (18 l.), un
autre, "de 23 sceaux" (20 l.), un mauvais tonneau (2 l. 10),
un tonneau cerclé fer, 3 charges (17 l.), 4 tonneaux (15 l.)

Le vendredi après-midi : un grenier à bled, 3 séparations, à un inconnu (35 l. 10), "deux mauvaises mays (sic) à pétrir le pain" (7 l. 10), "les rideaux de l'église en indienne" (26 l. 10), "une lampe, 2 plats et une paire de burettes en étaing commun" (6 l. 10), quatre petits cousins d'autel et un petit miroir (3 l. 10) une petite table (1 l. 5), "un petit accoudoir pour se mettre à genouil" (1 l. 5), une horloge avec caisse et poids (80 l.), deux portes de confessionnal (3 l. 10), "le grillage qui séparait le cœur (sic) d'avec l'église, en mauvais bois pin" (31. 10), "les portes du tambour de la cydevant église" (2 l.), un pupitre de bois (3 l.), "un poêle avec ses cornets en tolle" (35 l.), deux chenets fer (15 l. 5), "la claire vue de la cydevant église en petits planchers bois pin" (15 l.).

Le vente de ces pauvres meubles rapporta à la Nation au total 715 livres "que nous avons été obligé de recevoir en mandats ou billets de confiance". C'est-à-dire en monnaie fondante...

Remercions le notaire d'avoir glissé une petite touche d'émotion dans cette froide liste en notant , peut-être sur la remarque d'un assistant, que deux "mauvaises tables" servaient "à donner la leçon d'écriture aux pensionnaires", et que, dans ces petites armoires très usées, elles rangeaient leurs effets.

Selon leurs vœux de pauvreté

Si l'on classe un peu ce mobilier vendu en vrac, on compte 23 tables, 14 chaises, 12 tonneaux, 2 coffres à grain et 2 mées, 19 armoires, 2 commodes (celles de la sacristie semble-t-il : elles sont vendues avec son linge), 16 nappes d'autel, trois douzaines de serviettes et trois douzaines de nappes de table, une horloge bien complète (qui fait le meilleur prix de la vente), trois fontaines d'étain, un poêle, des chenets, du mauvais linge de cuisine, et même un paquet de linge sale - et qui avait dû le rester depuis la mise sous séquestre deux ans auparavant.

Rangeons à part ce qui appartient à la chapelle elle-même et nous aide à imaginer son aménagement intérieur. Les meubles du culte : le fauteuil pour le célébrant, les deux prie-Dieu, le pupitre, les tapis d'autel. Pour isoler du froid, le portail d'entrée a un tambour, dont on vend les portes. On vend aussi celles d'un confessionnal. Les religieuses, cloîtrées, assistaient aux offices derrière une clôture (le "grillage" en mauvais bois de pin) qui séparait leur "chœur" du reste de l'église. Ce chœur était certainement situé au fond de la chapelle, les sœurs y accédant par leur salle capitulaire. Ce grillage de bois

était doublé d'un rideau. Quant à la "claire-vue de l'église en petits planchers", il s'agit vraisemblablement de la balustrade de la table de communion. N'oublions pas les rideaux de cotonnade des fenêtres.

On notera que la vaisselle sacrée est presque absente : tout ce qui était en or ou en argent avait été mis à part pour être envoyé à la fonte. Restent encore quelques objets d'étain : les burettes, une lampe, peut-être les deux plats.

Parmi ces meubles, point de lits ni de paillasses. Point d'ustensiles de cuisine, fort peu de vaisselle. Il est bien possible que cette partie du mobilier ait été utilisée pour les prisonniers qu'on enfermait parfois dans les bâtiments du couvent : on ne l'a pas vendue.

Dans tout cela rien non plus de bien précieux. Peut-être les Ursulines avaient-elles réussi, avant la confiscation, à mettre à l'abri une partie de leurs plus beaux effets. Mais l'essentiel est là, et donne l'impression frappante d'une communauté qui vit selon ses vœux de pauvreté.

Acheteurs anonymes

Un dernier mot : les noms des acquéreurs ne sont pas portés sur le document. Sans doute n'y tenaient-ils pas trop : qui savait alors ce que réserveraient les lendemains ? En tout cas, cette discrétion joua un mauvais tour aux organisateurs de la vente. Les ultra-révolutionnaires les accusèrent bientôt d'avoir facilité ainsi des rachats en sous-main ; voilà pourquoi ce procès-verbal fut joint à leur dossier d'accusation.

Il ne doit plus rester grand chose aujourd'hui de tout ce "mauvais bois", de tout ce linge "hors de service". Mais si vous avez chez vous une burette d'étain, ou une fontaine, ou une horloge du 18ème siècle, sachez qu'elle provient peut-être de l'ancien couvent des Ursulines.

Ph. M.

il y a 150 ans à Monistrol ...

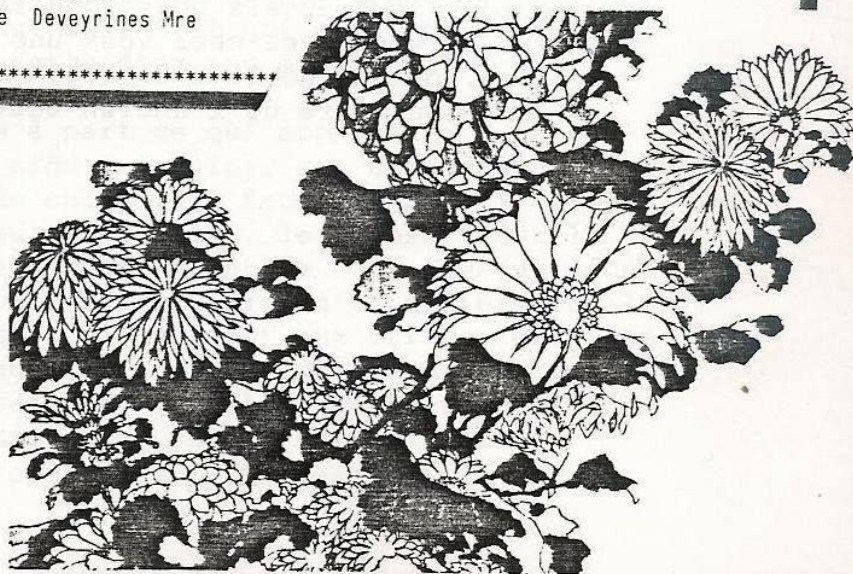
Nous inaugurons ici une nouvelle rubrique, qui sera intitulée
" il y a 150 ans ... il y a 100 ans ... il y a 50 ans ... à Monistrol."
Nous emprunterons au Registre des délibérations du Conseil municipal de
notre cité la relation de faits marquants ou anodins mais amusants qui ont
en leur temps alimenté les conversations de nos ancêtres ou de nos grands
parents. Nous commencerons par une décision de 1834 relative aux monuments
élevés dans le cimetière communal. Qu'on n'y voit aucune volonté de notre
part de faire de l'humour ... noir.

Ci-contre photocopie du texte original.

Arrêté pour les monuments à élever au cimetière.

Ce jour d'hui onze mai mil huit cens trente quatre dans la même séance de la précédente
délibération, le conseil municipal de la commune de Monistrol assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Mr le Maire et sur sa proposition a délibéré à l'unanimité que
les personnes qui voudront élever des mausolées au cimetière de cette commune ou toute autre
marque de distinction de nature à occuper l'emplacement d'une tombe seront tenues de payer la
somme de cent francs pour chaque place de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur.
Les monuments d'une plus grande étendue payeront en raison du terrain occupé; ceux qui y sont
actuellement devront pour y être maintenus payer le même droit si on le juge nécessaire.
Fait et délibéré en mairie de Monistrol le dit jour onze mai, et ont les membres signé.

Mourier Decroix Blanc Gaucher Saby
Bachelier Decroix Néron Chibolon
Dubois Mourier Montchouvet
Brunel Cheucle Deveyrines Mre



EN BREF...

Notre société grandit. Elle compte déjà environ 80 adhérents. 150 exemplaires du 1er numéro des Chroniques ont été diffusés. Faites les lire autour de vous, faites connaître la Société, suscitez de nouvelles adhésions de vos parents, de vos amis, des Monistroliens éloignés de Monistrol ... et nous pourrons améliorer notre publication, contenu et présentation. Nous avons aussi besoin de vos critiques, de vos suggestions. N'hésitez pas à écrire à notre secrétaire.

La Société a organisé d'autres activités : une "après-midi généalogique", le 21 janvier 1984, à la suite de laquelle un Club Généalogie a été créé au sein de la Société : Responsable, Christian LAURANSON. Une réunion publique le 11 février a permis d'évoquer la légende de Bilharé et Saint Antoine ...

Nous rappelons l'appel à tous renseignements que vous posséderiez sur les Pénitents. Madame Mireille SAUVANET recherche aussi, en dehors des locutions monistroliennes, des documents sur la passementerie, en particulier des photos de passementier(e)s à l'ouvrage. Nous préparons un article sur les sociétés de musique, notamment entre les deux Guerres : ceux qui les ont bien connues peuvent s'adresser à Monsieur Paul BONCHE.

Les Ursulines mettent la dernière main à leur Exposition du 350e anniversaire : Elle sera superbe ! on pourra même y voir les instruments de la Passion que les Pénitents de Monistrol portaient en procession ...

Bravo pour les deux Collèges de Monistrol qui se sont associés pour présenter en Mars prochain une "Semaine Médiévale", avec animations diverses, dont un Concert Public, le Samedi 17 à la M.J.C.

Les Amis du Vieil Aurec publient une passionnante Histoire d'Aurec du Docteur WRONECKI : Une lecture indispensable, et fort plaisante ... Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain numéro des Chroniques.

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE ...

NOM PRENOMS

ADRESSE

..... TEL.

CI-JOINT MON REGLEMENT DE FRANCS PAR CHEQUE BANCAIRE
CHEQUE POSTAL

(Adhésion ordinaire : 30 francs .- Soutien à la société : à votre libre appréciation).

A ADRESSER A Mme Nicole NERON-BANCEL, le Flachet, 43120 MONISTROL SUR LOIRE